

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1. QUESTIONS BUDGETAIRES

MARDI, CONFRONTEE A L'EVOLUTION DES DEPENSES AGRICOLES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE (13452 MIO ECUS) FACE AUX CREDITS DISPONIBLES POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE (14.087 MIO EN TENANT COMPTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE NO 2), LAISSANT UN SOLDE DE 635.MIO, LA COMMISSION A DECIDE DE SUSPENDRE POUR DIX JOURS A TITRE CONSERVATOIRE LE SYSTEME DE PRE-FINANCEMENT DE CERTAINES ACTIONS AU TITRE DES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION ET DE DIVERSES AIDES OU PRIMES. CETTE MESURE A CARACTERE CONSERVATOIRE A ETE PRISE PAR LA COMMISSION DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS PROPRES DE GESTION APRES CONSULTATION DU COMITE DE GESTION. ELLE NE SIGNIFIE NULLEMENT L'ARRET DES PAIEMENTS AGRICOLES ET N'AFECTE NI LES MONTANTS DES RESTITUTIONS NI DES AIDES. EN PRESENTANT LE LENDEMAIN CES MESURES

DEVANT LE PARLEMENT, M. TUGENDHAT A SOULIGNE L'URGENCE DES DECISIONS A PRENDRE SUR LE PAQUET DE MESURES AGRICOLES PRESENTE EN JUILLET PAR LA COMMISSION. DANS L'IMMEDIAT, CELLE-CI METTRA A PROFIT CE DELAI POUR RECONSIDERER L'ENSEMBLE DE LA SITUATION.

2.2. REUNION INFORMELLE MINISTRES TRAVAIL (ATHENES 29/30.9)

DANS UN DEBAT DECEVANT SUR L'EMPLOI DES JEUNES, LES MINISTRES N'ONT FAIT QUE CONFIRMER LES POSITIONS PRISES DEJA DANS LE GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL QUI PREPARE UNE RESOLUTION POUR LE CONSEIL DU 8/12 SUR BASE DE LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION.

DES OBJECTIFS QUANTITATIFS (CREATION DE 500.000 EMPLOIS PAR AN EN VUE DE RAMENER LE TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES A CELUI DES ADULTES) NE SONT PAS ACCEPTABLES. A PART LA BELGIQUE, LES MINISTRES NE SE MONTRENT PAS PRETS A SOUSCRIRE DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS POLITIQUES DANS CE DOMAINE.

L'ECHANGE DE VUES PRELIMINAIRE SUR LE NOUVEAU PROJET DE RECOMMANDATION SUR LA REDUCTION ET LA REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ETAIT PAR CONTRE TRES PROMETTEUR, AVEC UN APPUI MARQUE DE LA PART DE LA MAJORITE DES MINISTRES, M. TEBBIT ETANT LE SEUL A SE MONTRER TRES RETICENT.

2.3. REUNION INFORMELLE MINISTRES TRANSPORTS (ATHENES 6/7 OCTOBRE)

CETTE REUNION A CONFIRME L'EXACTITUDE DE L'ANALYSE DE LA COMMISSION SELON LAQUELLE UNE POLITIQUE COMMUNE DANS CE DOMAINE N'EST PAS FORCEMENT IDENTIQUE A UNE POLITIQUE UNIFORME.

IL A ETE NOTAMMENT QUESTION DE :

A) TRANSPORTS TERRESTRES : LA COMMISSION DEMANDE AU CONSEIL D'ADOPTER UNE RESOLUTION SUR LA MISE EN OEUVRE PAR ETAPES D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL QUI VA JUSQUE FIN 1985.

TOUS SONT D'ACCORD SUR DEUX OBJECTIFS : LIBERALISATION PROGRESSIVE DU MARCHÉ DES TRANSPORTS ET HARMONISATION DES CONDITIONS DE CONCURRENCE, MAIS LES OPINIONS DIVERGENT SUR LA PRIORITE A LEUR ACCORDER. DE L'AVIS DE LA COMMISSION, DEVRAIENT ETRE REPRISES DANS CE PROGRAMME : L'AMELIORATION DE LA SITUATION DES

CHEMINS DE FER, DE LA PRODUCTIVITE ET DE L'EFFICACITE DES DIVERS MODES DE TRANSPORTS AINSI QUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU TRANSIT, SOUTIEN FINANCIER A DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET COMMUNAUTAIRE, FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX Y COMPRIS LA NAVIGATION INTERIEURE, FACILITATION DES PASSAGES FRONTALIERS.

B) CONTINGENT COMMUNAUTAIRE : NOUVELLE METHODE D'ADAPTATION POUR LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES EFFECTUES ENTRE ETATS MEMBRES.

C) INFRASTRUCTURES : LES ETATS MEMBRES SEMBLENT D'ACCORD POUR L'UTILISATION DES 15 MIO ECU INSCRITS AU BUDGET 83.

LE CONSEIL FORMEL DEVRAIT AVOIR LIEU EN DECEMBRE.

2.4. MARCHÉ DE L'ARMEMENT.

M. NARJES A CONSTATE LORS DU DEBAT DU PARLEMENT SUR LE RAPPORT FERGUSON, CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT EN ARMEMENTS DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE, QUE CE N'EST PAS LA POLITIQUE DE SECURITE QUI FAIT L'OBJET DU DEBAT MAIS LES POSSIBILITES ET LA NECESSITE D'UNE COOPERATION PLUS ETROITE DES ETATS MEMBRES SUR LE PLAN DE LA PRODUCTION DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE LA TECHNOLOGIE DANS LE DOMAINE DE L'ARMEMENT. IL A ANNON-

CE ENTRE AUTRES QUE LA COMMISSION SOUMETTRA SOUS PEU UN RAPPORT SUR LES PROBLEMES RELATIFS A UNE PLUS GRANDE OUVERTURE DES MARCHES PUBLICS DES ETATS MEMBRES, DOMAINE DANS LEQUEL LA REALISATION DU MARCHÉ INTERIEUR FAIT ENCORE LARGEMENT DEFAUT.

3. ELARGISSEMENT

3.1. ESPAGNE : TRANSPORTS COMBINES

LA COMMISSION A ADOPTE LE RAPPORT AU CONSEIL SUR L'ACHEVEMENT DES NEGOCIATIONS POUR LES TRANSPORTS COMBINES RAIL-ROUTE, DONT LE PROJET A ETE PARAPHE LE 6 JUILLET DERNIER (TELEX DU 8 JUILLET).

EN MARS 1981, LE CONSEIL AVAIT AUTORISE LA COMMISSION A NEGOCIER AVEC LA YOUGOSLAVIE, L'AUTRICHE, LA FINLANDE, LA NORVEGE, LA SUISSE, LA SUEDE ET L'ESPAGNE, LA CONCLUSION D'ACCORDS Etablissant des regles communes applicables aux transports combines rail-route de marchandises. DU FAIT DE SA CANDIDATURE A L'ADHESION, L'ESPAGNE EST LE PREMIER PAYS AVEC LEQUEL UN TEL ACCORD SERA SIGNE.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1. NEGOCIATIONS ACP/CEE (6/7 OCTOBRE)

LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE, LES DISCOURS DES DEUX PARTIES ONT FAIT RESSORTIR DES VUES CONVERGENTES (AU MOINS EN APPARENCE) SUR CERTAINS ASPECTS IMPORTANTS DE LA COOPERATION DONT : LE DEVELOPPEMENT AUTO-CENTRE ET INTEGRE, LES PRINCIPES DE L'INTERDEPENDANCE ET DE L'INTERET MUTUEL, L'AIDE COMMUNAUTAIRE COMME APPUI AUX EFFORTS PROPRES DES ACP, LE ROLE ACCORDE A L'HOMME COMME ACTEUR ET BENEFICIAIRE DE TOUT DEVELOPPEMENT, LA NECESSAIRE INCLUSION D'UNE DIMENSION CULTURELLE DANS LA NOUVELLE CONVENTION.

SUR DE NOMBREUX POINTS, LES POSITIONS SE SONT AVEREES PLUS NUANCEES, VOIRE DIVERGENTES. AINSI LES ACP DEMANDENT ENTRE AUTRES :

- "JOINT MANAGEMENT, JOINT CONTROL, JOINT DECISION MAKING" AU NIVEAU DE LA GESTION,
- UNE CONCORDANCE ENTRE LES MOYENS FINANCIERS DE LA FUTURE CONVENTION ET LES OBJECTIFS QUI SERONT RETENUS,
- L'OUVERTURE TOTALE DES MARCHES COMMUNAUTAIRES POUR TOUS LES PRODUITS ACP.

EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DELICATE DES DROITS DE L'HOMME, M. PISANI A EXPLIQUE QU'EN SOUHAITANT UN DEBAT SUR CE SUJET,

L'AMBITION DE LA COMMUNAUTE EST DE RECHERCHER UNE MUTUELLE COMPREHENSION. LES ACP ONT FAIT PREUVE D'UNE RELATIVE OUVERTURE (IMPORTANTE A RELEVER) TOUT EN REAFFIRMANT QUE LA CONVENTION N'EST PAS L'INSTRUMENT APPROPRIE POUR CE CONCEPT. (A NOTER QUE LE CONSEIL CEE A ACCEPTE UNE PROPOSITION DE PROCEDURE DE M. PISANI INDIQUANT QUE LA COMMUNAUTE S'ORGANISERA POUR QU'UN DEBAT AIT LIEU. EN CAS D'DIFFICULTES SERIEUSES, ELLE DEMANDERAIT LE RENVOI DE LA QUESTION A UN GROUPE D'EXPERTS NON LIES A LA NEGOCIATION QUI FERAIT RAPPORT POUR MARS-AVRIL 84).

SUITE DES TRAVAUX :

DANS LE SOUCI COMMUN DE COMMENCER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE LES NEGOCIATIONS, IL A ETE DECIDE DE METTRE IMMEDIATEMENT EN PLACE UN GROUPE CENTRAL DE NEGOCIATIONS QUI SERA COMPOSE :

- COTE COMMUNAUTE : LA COMMISSION EN QUALITE DE NEGOCIATEUR, LES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES PARTICIPANT COMME OBSERVATEURS.

- COTE ACP : DOUZE PERSONNES SOUS LA CONDUITE DU PRESIDENT DU COMITE DES AMBASSADEURS, TOUS LES PAYS ACP INTERESSES POUVANT ASSISTER EN QUALITE D'OBSERVATEURS.

SA TACHE SERAIT, SUIVANT LA PROPOSITION DE LA COMMISSION, D'ETABLIR LES PRIORITES DE LA NEGOCIATION (SANS PREJUDICE DES QUESTIONS QUE LE GROUPE ESTIMERAIT DEVOIR ETRE NEGOCIEES A SON NIVEAU) ET DE METTRE SUR PIED LES GROUPES DE NEGOCIATION APPROPRIES (NOMBRE RESTREINT) DONT IL COORDONNERA LES TRAVAUX.

IL A ETE DECIDE QUE LA PREMIERE REUNION DE NEGOCIATIONS AURA LIEU DANS LA QUINZAINE. LA DATE DU 19 OCTOBRE EST ACTUELLEMENT DISCUTEE.

4.2. POLITIQUE COMMERCIALE

A) FOLLOW-UP TO THE WILLIAMSBURG SUMMIT

THE COMMISSION APPROVED A PROPOSAL TO THE COUNCIL ON TRADE POLICY ACTION FOLLOWING THE OECD MINISTERIAL CONCLUSIONS AND THE WILLIAMSBURG DECLARATION. THE PROPOSAL ENVISAGES THE POSSIBILITY OF SOME MEASURES TO ROLL-BACK PROTECTIONISM AS ECONOMIC RECOVERY PROCEEDS. THIS COMMUNICATION WILL BE DEBATED AT THE COUNCIL MEETING OF 17/18 OCTOBER. EARLY REACTIONS FROM MEMBER STATES IN THE 113 COMMITTEE LAST FRIDAY WERE NOT DISCOURAGING.

B) NOUVEL INSTRUMENT DE POLITIQUE COMMERCIALE

LA PREMIERE REUNION DEPUIS JUILLET SUR LE DOSSIER 'REGLEMENT/PRATIQUES COMMERCIALES ILLICITES' A EU LIEU AU COREPER DU 13 OCTOBRE. OBJET : DISCUTER LE DOCUMENT DES SERVICES DE LA COMMISSION (SEC (83) 1547) DU 6 OCTOBRE, REPRESENTANT DES 'ELEMENTS DE COMPROMIS'.

LA DISCUSSION A ETE CENTREE ESSENTIELLEMENT SUR LE PROCESSUS DECISIONNEL, MAIS N'A PAS MIS EN EVIDENCE DE MODIFICATIONS DES ATTITUDES DES DELEGATIONS, MALGRE L'INDICATION DE LA COMMISSION D'ACTER UNE DECLARATION DE 'PRISE EN COMPTE' DE LA 'TENDANCE PREDOMINANTE' AU SEIN DU CONSEIL.

M. FIELDING A MIS EN GARDE LE COREPER, LUI DEMANDANT DE NE PAS RESTER 'IMMOBILISTE' ALORS QUE LA COMMISSION AVAIT FAIT UN PAS EN AVANT SUBSTANTIEL EN DIRECTION DES ETATS MEMBRES OPPOSES A LA PROPOSITION DE LA COMMISSION. IL A EGALEMENT RAPPELE QU'EN SUBSTANCE LE PROBLEME DE FOND N'ETAIT PAS DE S'EN TENIR SIMPLEMENT A LA PROCEDURE ARTICLE 113 EN SE PROMETTANT DE LA FAIRE FONCTIONNER, MAIS DE PREVOIR UN MECANISME ALTERNATIF EFFICACE DANS LES CAS -DE PLUS EN PLUS FREQUENTS- DE CARENCE DECISIONNELLE.

LA PRESIDENCE DECIDERA PROCHAINEMENT DU CONSEIL AUQUEL ENVOYER CE DOSSIER : 'MARCHÉ INTERIEUR' DE FIN OCTOBRE OU 'AFFAIRES ETRANGERES' DE NOVEMBRE.

4.3. SUISSE : COMMISSION MIXTE HORLOGERE

LA COMMISSION MIXTE INSTITUTEE PAR L'ACCORD HORLOGER CEE-SUISSE DE 1967 S'EST REUNIE LE 11 OCTOBRE A BRUXELLES.

LES DELEGATIONS ONT EXAMINE LES QUESTIONS PRATIQUES DECOULANT DE L'APPLICATION DES ACCORDS HORLOGERS DE 1967 ET 1972 ET PROCEDE A UN ECHANGE DE VUES APPROFONDI SUR L'EVOLUTION DES ECHANGES DE PRODUITS HORLOGERS ET SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE COMMERCIALE AUXQUELS LES INDUSTRIES HORLOGERES DES PARTIES CONTRACTANTES SONT CONFRONTEES. PARMIS LES SUJETS EVOQUES SE TROUVAIENT NOTAMMENT LES IMPORTATIONS DE PRODUITS HORLOGERS A BAS PRIX ET LA COLLABORATION POUR LUTTER CONTRE LES CONTREFACONS HORLOGERES. LA COMMISSION A JUGE UTILE D'INTENSIFIER LES TRAVAUX DU GATT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DE CONTREFACON.

4.4 AFRIQUE AUSTRALE

ON MONDAY 10 OCTOBER VICE PRESIDENT MMUSI, CHAIRMAN OF SADCC OF MINISTERS CALLED ON COMMISSIONER PISANI TO DISCUSS ARRANGEMENTS FOR SADCC'S 1984 INTERNATIONAL CONFERENCE WHICH WILL BE HELD IN LUSAKA ON 2-3 FEBRUARY AT MINISTERIAL LEVEL. MR. PISANI AGREED TO ATTEND THIS MEETING WHICH WILL FOCUS ON DROUGHT SITUATION IN SOUTHERN AFRICA AND AGRICULTURE AND FOOD SECURITY IN THE REGION, AS WELL AS EXAMINING PROGRESS IN THE SECTORS. VICE PRESIDENT MMUSI WAS ACCOMPANIED BY SADCC EXECUTIVE SECRETARY BLUMERIS AND SADCC OFFICIAL CHAIRMAN LEBANG MPOTOKWANE.

4.5. CHINE : TEXTILES

A NEW ROUND OF EXPLORATORY CONVERSATIONS ON THE FUTURE REGIME FOR TRADE IN TEXTILES TOOK PLACE IN BRUSSELS FROM 29 SEPTEMBER

TO 7 OCTOBER.

THE RESPECTIVE POSITIONS OF EACH SIDE WERE PRESENTED IN DETAIL AND AN EVIDENT HARDENING OF THE CHINESE POSITION WAS DISCERNIBLE. THIS SEEMS TO HAVE ARISEN FOLLOWING THE RECENTLY CONCLUDED CHINA-US AGREEMENT AS WELL AS CHINA'S APPLICATION TO ACCEDE TO THE MFA. IN PARTICULAR, THE CHINESE DELEGATION INSISTED THAT THE FUTURE REGIME SHOULD PROVIDE FOR SUBSTANTIALLY HIGHER QUOTA LEVELS THAN THE PRESENT AGREEMENT. THEIR DEMANDS, IN FACT, CANNOT BE MET WITHOUT EXCEEDING THE GLOBAL CEILINGS DECIDED BY THE COMMUNITY FOR THE MOST SENSITIVE CATEGORIES OF TEXTILE PRODUCTS.

FORMAL NEGOTIATIONS ARE ENVISAGED IN BRUSSELS IN THE SECOND HALF OF NOVEMBER.

4.6. CREDITS A L'EXPORTATION

LES NEGOCIATIONS POUR LA QUATRIEME REVISION DU CONSENSUS DE L'OCDE ONT HEUREUSEMENT ABOUTI CETTE SEMAINE A UN NOUVEL ARRANGEMENT QUI ENTRERA EN VIGUEUR LE 15 OCTOBRE.

CE NOUVEAU CONSENSUS CONSTITUE UN COMPROMIS EQUITABLE ET EQUILIBRE ENTRE LES INTERETS DES DIFFERENTS PARTICIPANTS. LES CONDITIONS NOUVELLES CONDUIRONT A UNE NOUVELLE REDUCTION DES SUBVENTIONS TOUT EN SAUVEGARDANT L'EGALITE DES CONDITIONS DE CONCURRENCE DES EXPORTATEURS DE LA COMMUNAUTE.

UNE INNOVATION IMPORTANTE RESULTE DE L'INTRODUCTION D'UN SYSTEME PERMANENT ET AUTOMATIQUE D'AJUSTEMENT DES TAUX MINIMUM D'INTERET TOUS LES SIX MOIS, METTANT AINSI FIN AUX INCERTITUDES ET AUX SPECULATIONS QUI CARACTERISAIENT LES REVISIONS ANTERIEURES. PAR AILLEURS, LES PAYS PARTICIPANTS DONT LES TAUX INTERIEURS SONT INFERIEURS AU BAREME (TELS QUE LA SUISSE, LE JAPON, LA REPUBLIQUE FEDERALE ET LES PAYS-BAS) POURRONT UTILISER LEUR PROPRE MONNAIE AUX TAUX DE LEUR MARCHE, TANDIS QUE LES AUTRES POURRONT, SOIT SUBVENTIONNER LEURS EXPORTATIONS, SOIT RECOURIR AUX MEMES TAUX QUE LES PREMIERS CITES.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL
COMEUR+

NNNN

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B

Western Union International, Inc. International Telex Western Union International, Inc.

Western Union International, Inc. International Telex Western Union International, Inc. International